



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

parents d'élèves

Question au Gouvernement n° 3012

Texte de la question

ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL

M. le président. La parole est à M. Daniel Poulou, pour le groupe UMP.

M. Daniel Poulou. Ma question s'adresse à M. Gilles de Robien, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dès votre prise de fonction, monsieur le ministre, vous avez souhaité voir les parents d'élèves s'impliquer dans la communauté éducative, garantissant ainsi leurs droits. Pour la première fois, le rôle et la place des parents à l'école ont été reconnus dans le code de l'éducation, grâce à l'initiative que vous avez prise par le décret du 28 juillet 2006.

Si le rôle des parents a toujours été reconnu comme essentiel, cela relevait jusqu'à présent des bonnes pratiques. Avec cette reconnaissance officielle, les parents seront régulièrement informés des résultats et comportements à l'école de leurs enfants, avec le livret scolaire dans le premier degré et le bulletin scolaire dans le second degré.

Le plan de développement du mode numérique lancé par votre ministère peut-il constituer un moyen supplémentaire et efficace au service de votre politique en faveur de la place et du rôle des parents d'élèves ?

Je vous remercie de bien vouloir nous préciser comment, grâce à Internet, des parents d'élèves pourront engager un dialogue permanent et sécurisé avec les enseignants, suivre les relevés de notes de leurs enfants, leurs absences, tout ce qu'un parent est en droit de savoir sur la scolarité de son enfant ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Dès mon arrivée au ministère, monsieur le député, je me suis préoccupé de la place des parents à l'école, et je sais que cela peut parfois être un sujet de crainte pour les enseignants.

J'ai engagé une concertation avec les trois fédérations de parents d'élèves, et nous sommes parvenus à un accord. C'est le décret du 28 juillet 2006. Nous avons codifié le rôle des parents. Faut-il encore leur donner maintenant les moyens d'exercer leur responsabilité. Ils font pleinement partie de la communauté éducative. Je pense qu'avec les TIC, les technologies de l'information et de la communication, nous avons un formidable outil au service des enseignants, des élèves et des parents. Le temps de l'après-classe pourra ainsi se prolonger, soit au domicile de l'enseignant avec l'espace numérique de travail, soit même dans l'établissement si l'enseignant peut avoir un bureau et des appareils informatiques lui permettant de continuer à suivre et à accompagner l'élève.

C'est le 14 septembre que j'ai lancé cette grande politique de modernisation de l'éducation nationale à travers les TIC. Désormais, les enseignants pourront dialoguer directement avec les parents. Les parents pourront voir directement sur Internet, sur un site sécurisé, le carnet de classe de leurs enfants et connaître leurs résultats scolaires. Grâce à l'espace numérique de travail, par exemple, un enfant malade, retenu à la maison, pourra continuer à recevoir des cours.

L'enseignement à distance a une importance considérable aujourd'hui. Deux cents collèges et lycées sont équipés à titre expérimental. Nous allons généraliser le dispositif à l'ensemble des établissements scolaires,

écoles primaires comprises. C'est très attendu, et des enseignants et des parents. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Daniel Poulou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3012

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 novembre 2006